DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE
ANDUZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION N°1

- 3.1 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLAN DE ZONAGE
Plan communal - Planche E
Echelle. 1/2000°

DOSSIER D'APPROBATION
Prescription par D.C.M. du 07/08/2003
Arrêt du projet par D.C.M. du 26/07/2013
Approbation par D.C.M. du 18/04/2014

COURRIER ARRIVE
PREFECTURE DU GARD
24 AVR. 2014
D.R.C.T. B.U.A.F.

MAIRIE D'ANDUZE (Gard)

Avec le concours de.

Mairie de Anduze
1 Plan de Brie
30140 Anduze
Tél. 04.66.01.80.08
Fax. 04 66 61 96 95
contact@mairie-anduze.com

Urba.pro
Urbanisme et projets
15 Rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tél.04.67.53.73.45
urba.pro@groupelamo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- ▨ Emplacements réservés
- 🟩 Espaces boisés classés
- ▨ Application du schéma départemental d'hygiène - Zone de nuisance de 100 mètres liée à la station d'épuration
- 50m Application du schéma routier départemental (S.R.D.)
  Recul obligatoire des constructions hors agglomération et depuis l'axe de la voie
  RD910a - Catégorie 1 - 35 mètres
  RD907 / RD129 - Catégorie 2 - 25 mètres
  RD133 / RD366 - Catégorie 4 - 10 mètres
- 🟥 Zones inondables - Débordements des cours d'eau
  Plan de Prévention du Risque Inondation d'Anduze approuvé le 28/02/2014
- ▨ Bande de précaution de 20 mètres à partir du haut des berges des cours d'eau (zone d'aléa fort) instituée
- Zones de francs-bords - Érosion des berges
  Zone non aedificandi de 10 mètres de part et d'autres du haut des berges de l'ensemble du chevelu hydraulique et de 5 mètres de part et d'autres des fossés
- Protection de la ressource en eau
  Forage de la Madeleine - Anduze - RH du 15/03/2011 et du 22/03/2011
  - Périmètre de protection éloignée
  - Périmètre de protection rapprochée
  - Périmètre de protection rapprochée haute sensibilité
  - Périmètre de protection immédiate
- SUP I6 : Mines et carrières
  Concessions de la Pallières et de la Gravouillère, de la Croix de Pallières et de Valleraube

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
1	Création d'une aire de stationnements - Labahou	1080 m²	-	Commune
2	Elargissement du chemin de Recoulin - Labahou	11955 m²	12,5 m	Commune
3	Création d'une voie au chemin de Magali - Labahou	2700 m²	10 m	Commune
4	Voie verte piétons / cycles au chemin de Recoulin - La Barrière	2870 m²	6 m	Commune
5	Elargissement du chemin de Pierrascasse et du chemin de Recoulin - La Barrière	8720 m²	12,5 m	Commune
6	Création d'une aire de stationnements - La Barrière	11560 m²	-	Commune
7	Elargissement du chemin de l'olivier - La Poterie	7405 m²	12,5 m	Commune
8	Création d'une aire de retournement Rue des Treilles - La Ville	65 m²	-	Commune
9	Aménagement du carrefour rue de Beauregard et route de Saint-Félix - La Ville	160 m²	-	Commune
10	Amélioration de la desserte du collège et de l'école maternelle - Cordeliers	295 m²	-	Commune
11	Elargissement de l'impasse des Quatre Vents - Pierres Onches	700 m²	-	Commune
12	Elargissement chemin de service - Le Poulverel	425 m²	5 m	Commune
13	Création d'une aire de retournement au chemin de la Cabanisse - Le Poulverel	210 m²	5 m	Commune
14	Elargissement du chemin de Fraizal Suéjol - Fraisal	3680 m²	-	Commune
15	Création d'une aire de retournement au chemin de Fraizal Suéjol - Fraisal	365 m²	-	Commune
16	Création d'une aire de retournement au chemin de la Grande Pallière - La Grange Pallière-sud	435 m²	-	Commune
17	Création d'une aire de retournement au Puech Souleirol - Fraisal	450 m²	-	Commune
18	Elargissement du chemin du Puech Souleirol - Fraisal	2815 m²	6m	Commune
19	Aménagement du carrefour chemin des Lauriers et Route de Saint-Félix - Les Moulières	140 m²	-	Commune
20	Elargissement du chemin de l'Amitié - Poulverel-Haut	2280 m²	5m	Commune
21	Elargissement du Chemin du Mas percu - Poulverel-Haut	3250 m²	5m	Commune
22	Elargissement du Chemin de la Jouffre - Poulverel-Haut	200 m²	-	Commune
23	Création d'une aire de retournement Impasse des Meuniers - Les Moulières	240 m²	-	Commune
24	Création d'une aire de retournement au Chemin des Moulières - Les Moulières	375 m²	-	Commune
25	Aménagement carrefour chemin des Moulières et route de Saint-Félix - Les Moulières	50 m²	-	Commune
26	Élargissement du Chemin du Tanque-Veyrac - Veyrac	210 m²	-	Commune
27	Création d'une aire de retournement au Chemin du Tanque-Veyrac - Veyrac	360 m²	-	Commune
28	Aménagement carrefour entre le Chemin du Tanque-Veyrac et la route de Nîmes - Veyrac	575 m²	-	Commune
29	Elargissement du Chemin de Tavion - Tavion et Tourette	5165 m²	7 m	Commune
30	Zone d'emprunt nécéssaire à la création d'une de la digue du Gardon - Plan des Molles	7690 m²	-	Commune
31	Zone d'emprunt nécéssaire à la création d'une de la digue du Gardon - Plan des Molles	10415 m²	-	Commune
32	Création d'une digue du Gardon - Plan des Molles	45995 m²	-	Commune
33	Zone d'emprunt nécéssaire à la création d'une de la digue du Gardon - Plan des Molles	17490 m²	-	Commune
34	Création d'un contournement routier au chemin Bas - Plan des Molles	3880 m²	-	Commune
35	Élargissement du Chemin Bas et de la Traverse d'Espagnac - Plan des Molles	805 m²	-	Commune
36	Création d'une aire de stationnements - Le Luxembourg	3080 m²	-	Commune
37	Aménagement carrefour du chemin de service et du Chemin de l'Arbousset - Cantecor	130 m²	-	Commune
38	Elargissement du chemin de Campanette - L'Arbousset	2275 m²	6 m	Commune
39	Extensions du cimetière - Langlas	7795 m²	-	Commune

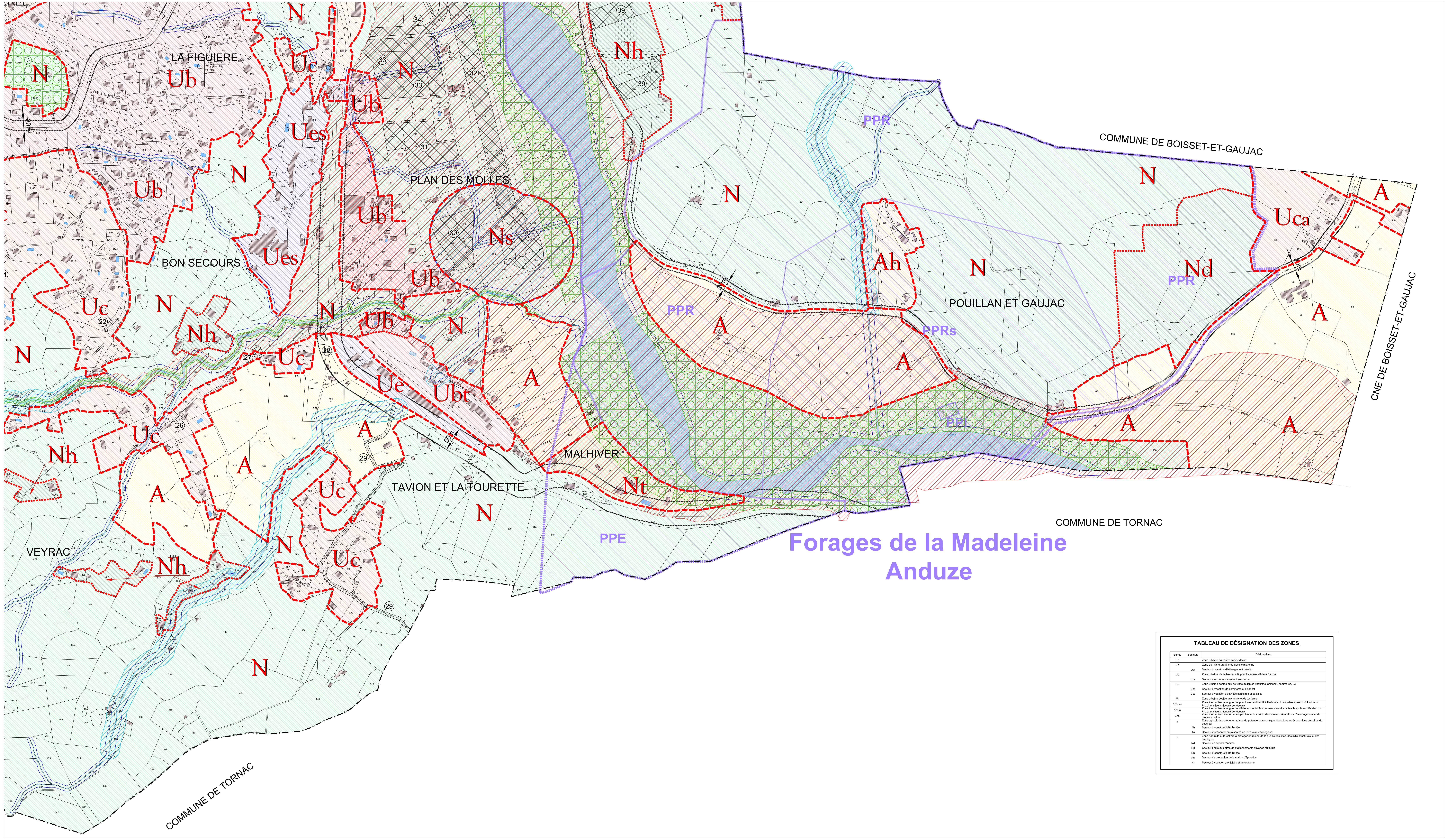

Forages de la Madeleine
Anduze

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone urbaine du centre ancien dense
Ub		Zone de mixité urbaine de densité moyenne
	Ubt	Secteur à vocation d'hébergement hotelier
Uc		Zone urbaine de faible densité principalement dédié à l'habitat
	Uca	Secteur avec assainissement autonome
Ue		Zone urbaine dédiée aux activités multiples (industrie, artisanat, commerce, ...)
	Ueh	Secteur à vocation de commerce et d'habitat
	Ues	Secteur à vocation d'activités sanitaires et sociales
Ut		Zone urbaine dédiée aux loisirs et de tourisme
1AU1à4		Zone à urbaniser à long terme principalement dédié à l'habitat - Urbanisable aprés modification du P.L.U. et mise à niveaux de réseaux
1AUe		Zone à urbaniser à long terme dédié aux activités commerciales - Urbanisable aprés modification du P.L.U. et mise à niveaux de réseaux
2AU		Zone à urbaniser à court et moyen terme de mixité urbaine avec orientations d'aménagement et de programmation
A		Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique du sol ou du sous-sol
	Ah	Secteur à constructibilité limitée
	An	Secteur à préserver en raison d'une forte valeur écologique
N		Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
	Nd	Secteur de dépôts d'inertes
	Ng	Secteur dédié aux aires de stationnements ouvertes au public
	Nh	Secteur à constructibilité limitée
	Ns	Secteur de protection de la station d'épuration
	Nt	Secteur à vocation aux loisirs et au tourisme